

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 22/07/2026

ID : 074-217402494-20260716-D058_2026-DE

Nombre de conseillers :

En exercice 23

Présents 17

Votants 22

N° D058_2026 – Détermination du tarif de vente des livres de la bibliothèque

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marie SERVOZ

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 juillet 2026

A été nommé secrétaire de séance : ZIMMERMANN Sophie

Présents (17) : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, ARVIS Adèle, BIZOUARD Antoine, BLANC Fabienne, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DARNAT Julie, DEFLON Julien, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, SIRVEN Jordan, WIART Florine, ZIMMERMANN Sophie

Absent(s) ayant donné pouvoir (5) : BARREAU Sylvain, GICQUELE Lydie, JACQUIER Jean-François, NADREAU Angélique, SELLIER Delphine,

Absent (1) : TRINCAT Christophe

Votants (22)

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes et actualisées.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population en termes d'information, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'organiser une vente publique de livres désherbés de la bibliothèque à destination des particuliers le dimanche 30 août 2026.
- De fixer le prix de vente de **1 € les 5 livres**
- De percevoir les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes bibliothèque. La somme recueillie sera imputée au budget de la commune de Saint Paul en Chablais

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'organisation d'une vente publique de livres désherbés de la bibliothèque à destination des particuliers le dimanche 30 août 2026
- **FIXE** le prix de vente de 1€ les 5 livres
- **DECIDE** de percevoir les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes bibliothèque et de créditer la somme recueillie au budget de la commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire
Sophie ZIMMERMANN

Le Maire
Jean-Marie SERVOZ

